Finistère à gauche, Finistère pour tous
Pen ar bed a gleiz, Pen ar bed d'an holl

LA LETTRE
du Groupe Socialiste et Républicain
du Conseil général du Finistère

< Numéro 33 > Octobre 2014

Edito

« En cette période difficile pour nombre de salariés et d'entreprises face à la crise économique, la gauche aux responsabilités, au Conseil général du Finistère comme au gouvernement, agit pour l'économie finistérienne. Je citerai quelques exemples.

Lancé par le gouvernement, le CICE se déploie dans notre département. 3 983 entreprises ont d'ores et déjà bénéficié de ce crédit d'impôt dans le Finistère, pour un montant supérieur à 62 millions d'euros. Ce dispositif bénéficie directement et concrètement à l'investissement et à l'emploi et à nos PME et TPE.

Le Conseil général, même s'il n'est pas chef de file en matière économique, met également en oeuvre ses propres outils pour soutenir les acteurs de l'économie finistérienne.

En 2014, ce sont 2,7 millions d'euros d'aides directes ou de subventions qui ont été accordés par le Conseil général pour soutenir les entreprises, leur reprise ou leur modernisation.

Pour la filière agricole, ce sont plus de 1,3 millions d'euros qui ont été versés en 2014 et 104 agriculteurs accompagnés dans leur installation en 2013.

Pour la filière pêche, ce sont 30 millions d'euros investis pour moderniser nos 15 ports départementaux, et 337 entreprises, mareyeurs, marins-pêcheurs... soutenus de 2011 à 2013 pour moderniser leurs équipements et la flotille.

De plus, nous investissons des millions d'euros pour des équipements structurants qui favorisent l'attractivité du département : très haut débit, BGV, RN164, équipements portuaires, investissements dans la recherche et l'enseignement supérieur...

De même, ce sont 23 millions d'euros que nous injectons chaque année pour moderniser, exploiter et gérer nos routes départementales et 2 millions d'euros de subventions que nous versons aux communes pour l'aménagement de leur voirie. Ces travaux bénéficient également aux entrepreneurs du BTP.

C'est notre majorité départementale qui porte ces actions concrètes afin de soutenir l'activité économique et l'emploi dans le Finistère. »

Didier LE GAC, président du groupe « Finistère à gauche, Finistère pour tous »

Le Chiffre

27

cantons finistériens

Le décret n°2014-151 du 13 février 2014 a fixé la nouvelle carte cantonale du Finistère pour les prochaines élections de mars 2015. Le département comptera 27 grands cantons en mars 2015 au lieu des 54 actuels.

L'Image

Séminaire du groupe à Penmarc'h

Les élu-es du groupe étaient réunis dans le canton du Guilvinec, à Penmarc'h, le 26 septembre dernier, pour leur traditionnel séminaire de travail de rentrée.

Retrouvez toute notre actualité sur notre blog :

www.finistereagauche.fr

Zoom sur...

les élections départementales

Un nouveau mode d'élection en mars 2015

En mars 2015 se tiendront les élections départementales (ex-élections cantonales). L'assemblée départementale sera renouvelée intégralement et comptera autant d'hommes que de femmes. En effet, la réforme a apporté plusieurs avancées quant au mode de scrutin: les 54 conseillers départementaux seront élus en binômes paritaires dans les 27 nouveaux cantons du Finistère.

Un changement d'appellation

Le Conseil général sera désormais appelé « Conseil départemental » et les élu-es qui y siègent seront des « conseillers départementaux ».

27 nouveaux cantons

Au lieu des 54 cantons actuels, il y aura demain 27 grands cantons en Finistère. Ce nouveau découpage corrige la très forte distorsion démographique qui existe aujourd'hui : l'écart entre canton le plus peuplé et canton le moins peuplé sera alors de 1 à 1,5 (contre 1 à 36,9 aujourd'hui). Cela garantit mieux l'équilibre démographique et donc l'égalité démocratique.

De plus, cette nouvelle carte cantonale s'appuie essentiellement sur le schéma départemental de coopération intercommunale ainsi que sur la carte des bassins de vie, garantissant ainsi la cohérence territoriale.

Des binômes paritaires de candidats

Dans chacun de ces 27 grands cantons, sera élu un binôme paritaire, c'est-à-dire un conseiller départemental et une conseillère départementale qui se seront présentés ensemble, en binôme, devant les électeurs. Chacun aura un remplaçant du même sexe.

Par conséquent, il y aura forcément autant de femmes que d'hommes élus au Conseil départemental en mars 2015. La future assemblée départementale sera ainsi parfaitement paritaire.

Un scrutin binominal majoritaire à deux tours

Pour être élu dès le 1er tour, le binôme de candidats devra rassembler la majorité absolue des suffrages exprimés et au moins 25% des électeurs inscrits.

Au 2ème tour, l'élection aura lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants.

L'importance du taux de participation

Cela vaut pour être élu dès le 1er tour comme indiqué ci-dessus. Et cela peut valoir également pour accéder au 2ème tour où il faut au moins 12,5% du nombre des électeurs inscrits. Dans le cas où un seul binôme de candidats remplit ces conditions, le binôme ayant obtenu après celui-ci le plus grand nombre de suffrages au 1er tour peut se maintenir au 2ème. Et dans le cas où aucun binôme de candidats ne remplit ces conditions, les deux binômes ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages au 1er tour peuvent se maintenir au second.

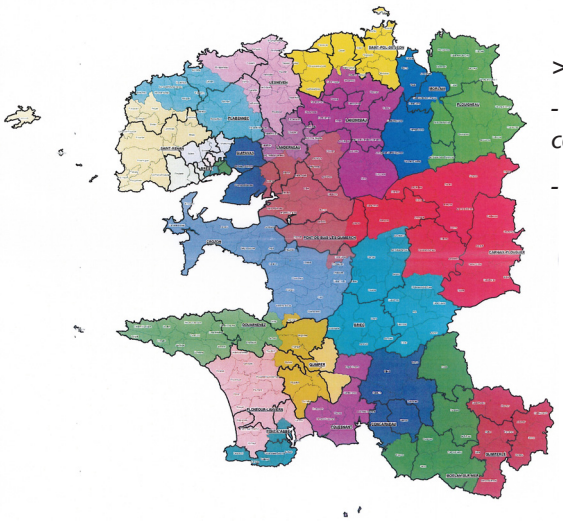

>> Références :

- loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral

- décret n°2014-151 du 13 février 2014 pour la nouvelle carte cantonale du Finistère

Retrouvez les détails sur les nouveaux cantons sur notre blog
www.finistereagauche.fr

Zoom sur...

les aides aux territoires

Une nouvelle génération de contrats de territoire

Depuis 2008, le Conseil général du Finistère a fait évoluer ses dispositifs et ses modes d'intervention afin de mieux les adapter aux spécificités de chaque territoire. Pour cela, il a développé une démarche partenariale avec les EPCI via les contrats de territoire. Cette démarche va être amplifiée avec la seconde génération de contrats qui seront signés en janvier 2015.

Cette démarche de contractualisation a été lancée dès 2008 par le Conseil général. Les objectifs sont de mieux accompagner les **projets des territoires** et de mieux adapter les politiques départementales aux enjeux territoriaux et aux **spécificités locales.**

Basé sur des **enjeux partagés,** chaque contrat contient un programme d'actions pour le territoire sur lesquels intervient financièrement le Conseil général.

Les communautés d'agglomération et les communautés de communes du Finistère se sont engagées au fur et à mesure dans ce mouvement partenarial, sur la base du volontariat. Aujourd'hui, 25 des 26 EPCI finistériennes ont déjà signé ce type de contrat.

A partir de 2015, l'ensemble du département sera couvert et les **contrats de territoire de seconde génération** vont être enrichis et renforcés grâce à 4 évolutions importantes :

*** la généralisation de la territorialisation:** afin de favoriser une réflexion intercommunale, de plus en plus d'aides du Conseil général ne sont déjà examinées que dans le cadre de ces contrats. C'est notamment le cas depuis 2013 pour les aides à la création/rénovation des équipements culturels et socio-culturels, des équipements sportifs, des locaux périscolaires, des médiathèques… Demain, ce principe sera largement élargi afin d'**accentuer la mutualisation** des projets (par exemple concernant les modes d'accueil petite enfance, les EHPAD, CLIC, déplacements, équipements multiservices…).

*** l'intégration systématique de 2 volets spécifiques :** au-delà de la détermination des cofinancements accordés, la formalisation du contrat offre un temps privilégié de dialogue avec les acteurs du territoire. Afin de mieux partager deux volets majeurs de son action, le Conseil général a décidé d'intégrer aux contrats une réflexion sur la **cohésion sociale** et sur l'**accessibilité des services au public**. Cela se traduira notamment par des diagnostics collectifs, des concertations avec l'ensemble des acteurs et des programmes d'actions partenariaux spécifiques dans ces domaines.

*** le rapprochement des calendriers :** auparavant, le Département engageait la procédure de contractualisation en fonction des demandes des collectivités. Désormais, tous auront le même calendrier avec une **durée unique : de janvier 2015 à décembre 2020** (avec une revoyure à mi-parcours en 2017). Cela permettra également une meilleure cohérence avec le calendrier des mandats locaux.

*** le rapprochement des politiques territoriales du Département et de la Région :** il s'agit de mettre en place une plateforme d'observation territoriale et de renforcer progressivement l'articulation des cofinancements sur les territoires.

Ces évolutions ont été votées par l'Assemblée départementale dans le cadre d'un rapport-cadre présenté à la séance plénière d'octobre.

Retrouvez les autres actualités de la Séance plénière d'octobre sur notre blog
www.finistereagauche.fr

Les Elus du Groupe

Nathalie BERNARD (Lanmeur)
Nathalie CONAN-MATHIEU (Fouesnant)
Solange CREIGNOU (Saint-Thégonec)
Joël DERRIEN (Scaer)
Jacques EDERN (Saint Pol de léon)
Rébecca FAGOT-OUKKACHE (Brest - Kérichen)
Claude GUIAVARC'H (Lannilis)
Maryvonne BLONDIN (Quimper II)
Daniel COUIC (Pont l'Abbé)
Daniel CREOFF (Huelgoat)
Marie-Isabelle DOUSSAL (Arzano)
François ESTRABAUD (Sizun)
Marie GUEYE (Brest - Recouvrance)
Joëlle HUON (Plouigneau)

Armelle HURUGEN (Quimper III)
Dominique JAFFREDOU (Brest - L'Hermitage)
Marc LABBEY (Brest Saint-Marc)
Henriette LE BRIGAND (Chateauneuf du Faou)
Guy LE SERGENT (Bannalec)
Pascale MAHE (Brest - La Cavale)
François MARC (Ploudiry)
Claude JAFFRE (Pont Aven)
Georges KERGONNA (Quimper I)
Marie-France LE BOULCH (Pleyben)
Didier LE GAC (Saint Renan)
Michel LOUSSOUARN (Rosporden)
Pierre MAILLE (Brest Saint-Pierre)
Roger MELLOUET (Le Faou)

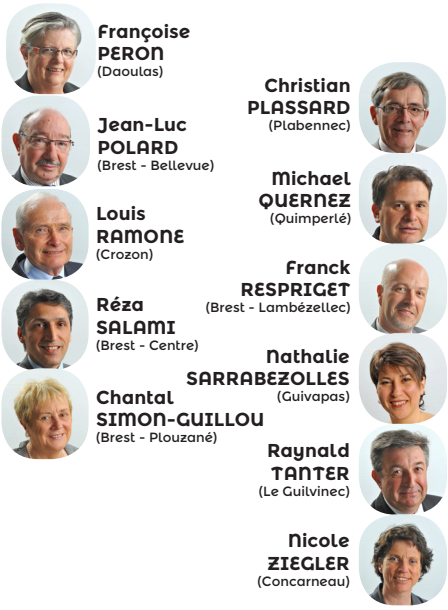

Françoise PERON (Daoulas)
Jean-Luc POLARD (Brest - Bellevue)
Louis RAMONE (Crozon)
Réza SALAMI (Brest - Centre)
Chantal SIMON-GUILLOU (Brest - Plouzané)
Christian PLASSARD (Plabennec)
Michael QUERNEZ (Quimperlé)
Franck RESPRIGET (Brest - Lambézellec)
Nathalie SARRABEZOLLES (Guivapas)
Raynald TANTER (Le Guilvinec)
Nicole ZIEGLER (Concarneau)

En Bref

Le premier collège connecté du Finistère

Le collège de Keranroux à Brest est le premier colège connecté au Très Haut Débit du département. Il deviendra le laboratoire des usages numériques du Finistère. Ainsi les enseignants d'autres établissements pourront venir se former, tester et appréhender ces nouveaux outils numériques et leurs usages pédagogiques en situation.

Un musée national des phares

A l'initiative du Conseil général du Finistère, un Groupement d'intérêt public (GIP) va être créée pour animer et gérer un musée national des phares. Celui-ci permettra de mieux connaître et faire connaître l'histoire et le patrimoine relatifs aux phares.

1,044 milliards d'euros

C'est le budget 2014 du Conseil général après la décision modificative n°2. Celle-ci est marquée notamment par une augmentation des dépenses de +2 millions d'euros des crédits RSA face à l'augmentation du nombre de bénéficiaires en cette période de crise économique.

Agenda

Prochaines Commissions permanentes :

3 novembre, 1er décembre, 5 janvier.

Prochaines Séances plénières :

jeudi 18 décembre (Débat d'orientations budgétaires)

jeudi 29 et vendredi 30 janvier (Budget primitif)

Séances ouvertes au public.

>> Plus de dates sur le blog du groupe dans la partie « Agenda ».

Contactez-nous

Par mail : contact@finistereagauche.fr
Par téléphone : 02 96 78 60 32
Par courrier :
Groupe « Finistère à gauche, Finistère pour tous »
Conseil général du Finistère
32 boulevard Dupleix - 29196 Quimper Cedex

Suivez-nous

Sur Internet : www.finistereagauche.fr
Sur les réseaux sociaux :
www.facebook.com/finistere.agauche

Directeur de la publication : Didier Le Gac, président du groupe « Finistère à gauche, Finistère pour tous ».
Conception : Nolwenn Macouin, secrétaire générale du groupe, et Romain Guyader, chargé de mission du groupe.
Impression : Presses Associatives du Finistère.